



## PREAMBULE - ENGAGEMENT

La loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002 reconnaît le soulagement de la douleur comme *un des droits fondamentaux de toute personne*.

Selon l'article L1112-4 du CSP : *les établissements de santé [...] mettent en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients qu'ils accueillent et à assurer les soins palliatifs que leur état requiert [...]. Ils assurent, à cet égard, la formation initiale et continue des professionnels de santé et diffusent [...] les connaissances acquises, y compris aux équipes soignantes, en vue de permettre la réalisation de ces objectifs en ville comme dans les établissements. Ils favorisent le développement de la recherche.*

**L'HAD fait de la prise en charge de la douleur une préoccupation permanente, quel que soit le motif d'entrée du patient et ce, tout au long de son hospitalisation.**

**La politique de lutte contre la douleur vise à créer une véritable culture de prévention, d'évaluation, et de prise en charge de la douleur (aigüe, chronique, induite par les soins, psychique, physique, etc.).**

## OBJECTIFS

Cette politique tend à :

- Garantir l'évaluation, l'identification et la prise en charge de la douleur (moyens médicamenteux et non médicamenteux)
- Former et informer les soignants sur les prises en charges non médicamenteuses de la douleur (massages, bains thérapeutiques,...)
- Adapter l'évaluation et le traitement de la douleur à l'état clinique du patient (communicant / non communicant ; voie d'administration)
- Prévenir les risques et sécuriser les pratiques
- Evaluer et améliorer en continu le processus de prise en charge de la douleur

Cette politique est déclinée dans le programme d'actions annuel du groupe douleur.

## MOYENS

Le déploiement de la politique de lutte contre la douleur repose sur :

- L'implication de l'ensemble des professionnels de l'HAD
- La dynamique du groupe Douleur
- L'action du CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)
- Les procédures et protocoles établis
- La sensibilisation et la formation continue des professionnels
- Le développement des partenariats avec les acteurs extérieurs
- L'évaluation du processus : audits, enquêtes de connaissance, enquête de satisfaction, etc.

LE GROUPE DOULEUR

LE PRÉSIDENT DE CME  
Dr Bertrand DEVAUD